

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 26 octobre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six octobre à vingt heures, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents : Philippe **FILLOD**, Jean-François **DUBOIS**, Ghislaine **POZZOBON**, Séverine **POËTE**, David **ARNAUD**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, Isabelle **MAYEN**, Geneviève **HERBEPIN**, Nadine **MELLET**, Stéphanie **BATAILLON**, Ligia **HODY**

Absents : Jean-Claude **GENGLER** (procuration donnée à Pierre **VACHER**), René **GIPPET** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**),

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 19 octobre 2017

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion du 21 septembre dernier.

David ARNAUD signale que son intervention n'a pas été correctement retranscrite.

Il souhaite modifier son intervention de la façon suivante :

Demande si le chemin autour de l'ancienne carrière va retrouver son ancienne emprise ?

Et il est répondu que le nouveau tracé correspond bien à la vraie emprise publique. La modification du tracé est le fait qu'il était sur une propriété privée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte cette modification et valide le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2017.

Suite aux différentes demandes, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Subvention Gavroche
- Cotisation CAUE
- Convention d'utilisation de salles par ISA et le Club de l'Amitié,
- Terrains communaux – Rémi ALLEMAND
- Règlement des salles des fêtes
- Procédure allégée de révision du PLU
- Déclassement de parcelle Cts VACHER
- Décisions modificatives (3)

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

Suite à la consultation lancée, en vue de la construction d'une salle polyvalente, il s'avère que la moyenne des offres est supérieure de 20% à l'estimation donnée par le cabinet d'architectes. L'écart le plus important est constaté sur le lot gros œuvre. Le cabinet d'architectes propose de retravailler le dossier de consultation et de relancer une consultation sans aucune incidence financière sur le marché d'ingénierie. Malheureusement le Maire se pose des questions quant à la suite à donner à ce dossier. En effet, pour mener à bien un projet aussi important il doit régner un climat de confiance entre les différents intervenants, ce qui n'est pas le cas pour l'instant avec les architectes. Il faut qu'ils changent leurs habitudes de travail, qui ne sont pas adaptées à une commune de 1500 habitants. Il demande au Conseil de bien vouloir se positionner.

Après discussion, le Conseil municipal décide de suspendre le marché du cabinet CHABAL en attendant de prendre une nouvelle décision.

Deux solutions s'ouvrent à lui :

1 – choisir un nouveau projet avec un nouvel architecte. (Dans cette éventualité, se renseigner sur le devenir du marché CHABAL).

2 – demander au Bureau CHABAL un nouveau projet plus simple, plus axé sur le sport et moins sur la culture. (Par exemple enlever la scène et mettre une scène amovible, supprimer les gradins en hauteur). Dans la mesure du possible, essayer de ne pas modifier l'aspect extérieur du projet mais uniquement l'intérieur). Ligia HODY insiste sur le fait qu'il subsistera toujours un doute dans la relation de travail avec les architectes.

Le Maire propose aux conseillers de se prononcer lors de la prochaine réunion de Conseil et de définir un nouveau planning.

Séverine POËTE demande s'il est possible de maintenir le projet d'installation d'un réseau de chaleur.

L'installation du nouveau réseau électrique est en cours, la réalisation du réseau de chaleur va être lancée, et la déconstruction dans anciens vestiaires est maintenue précise le Maire.

Ghislaine POZZOBON intervient et souhaite savoir si l'occupation de la salle de gymnastique du groupe scolaire est toujours possible. Le Maire lui confirme l'utilisation jusqu'en juin 2018.

En cas de déconstruction prochaine des anciens vestiaires, Ligia HODY s'inquiète pour l'accueil des artistes lors de la fête de la musique. Les nouveaux vestiaires seront mis à leur disposition.

ENQUETE PUBLIQUE VICAT

M. Le Maire informe le Conseil du déroulement d'une enquête publique sur la commune de Bouvesse-Quirieu et Montalieu-Vercieu, du 7 novembre 2017 au 5 décembre 2017. Ce dossier concerne le réexamen des conditions d'autorisation de la société VICAT pour l'exploitation de son usine de fabrication de ciment située à Montalieu-Vercieu.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

N'a aucune observation à émettre sur l'enquête publique référencée ci-dessus.

CHEQUES ACABRED – PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE d'offrir au personnel communal des chèques-cadeaux ACABRED (Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône En Dauphiné),

FIXE le montant à :

- 150 € pour chaque employé titulaire et non titulaire
- 50 € par enfant de moins de 18 ans de chaque employé
- 100 € pour le personnel «Osez» en charge du service cantine

DECIDE d'organiser le repas des élus et du personnel communal le jeudi 14 décembre 2017.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 389B GRANDE RUE DE CREYS

M. Le Maire informe le Conseil du départ de M. Sébastien MANNIEZ du logement communal qu'il occupe 389b grande rue de Creys.

M. Le Maire demande du Conseil de désigner un nouveau locataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance de la liste des candidats à l'occupation de ce logement,

DECIDE de prendre ces demandes en considération suivant leur ordre chronologique,

DECIDE à l'unanimité de louer le logement référencé ci-dessus à Mme Aurélie **MENDONCA**,

FIXE le loyer mensuel à **402.38 €** (quatre cent deux euros et trente-huit centimes),

Conformément à la délibération du 03 juillet 2001, une caution d'un terme de loyer (402.38 €) devra être versée avant la remise des clés,

PREND connaissance du projet de bail prévu pour fixer les conditions de cette location, en approuve les termes et autorise le Maire à le signer.

DESAFFILIATION DE LA VILLE ET DU CCAS D'ECHIROLLES DU CENTRE DE GESTION 38

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 15,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 et notamment son article 31,

Vu le courrier du 28 septembre 2017 du président du CDG38 sollicitant l'avis du Conseil sur la désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirrolles,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver cette désaffiliation.

SUBVENTIONS 2017

M. Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu, comme chaque année, de désigner les diverses œuvres d'intérêt public susceptibles de bénéficier d'une subvention de la commune, et d'en fixer le montant. Les subventions communales ne sont accordées que sur présentation du bilan de l'association. Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Après avoir étudié les dossiers présentés,

ACCORDE les subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous au titre de l'année 2017 :

Centre communal Odette Brachet – part communal	510 €
Entre deux mondes	2 500 €

COMMISSION CULTURE - CCB

M. Le Maire fait part au Conseil du souhait de la commission culture de la Communauté de Communes d'avoir des élus communaux au sein de cette commission, Aucun élu ne semble intéressé par cette commission.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CHARGE M. Le Maire de signer, avec la Préfecture, la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

FLEURISSEMENT 2017

M. Le Maire donne la parole à Philippe FILLIOD au sujet du concours des maisons fleuries 2017. Ce dernier rappelle la nécessité de s'inscrire avant le 30 juin de chaque année, pour participer au concours. Cette année **65** candidats se sont inscrits et **63** ont été récompensés, il demande au Conseil de fixer les prix du concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des notes attribuées par le jury,

A l'unanimité,

DECIDE d'accorder les prix suivants :

- 23 € pour les 21 candidats ayant obtenu 1 fleur
- 27 € pour les 23 candidats ayant obtenu 2 fleurs
- 31 € pour les 15 candidats ayant obtenu 3 fleurs
- 50 € pour les 4 candidats ayant obtenu 4 fleurs

PRECISE que ces prix seront donnés sous forme de bons d'achat de fleurs ou de plantes d'ornement, à retirer à la GAEC VACHER, horticulteurs à Creys Mépieu, hameau de Daleigneu.

COUPES AFFOUAGERES 2017-2018

Philippe FILLIOD constate une baisse des inscriptions pour les coupes de bois. En effet, seuls 8 affouagistes se sont inscrits cette année. Alain SUBIT fait remarquer que la coupe de cette année n'est pas d'une grande qualité. Cette coupe se trouve sur les terrains VICAT, ce qui impose un mode de coupe particulier. Le prix des coupes de bois ne sera pas fixé lors de cette séance, Philippe propose de débattre de ce sujet lors de la prochaine réunion.

DISSOLUTION DU COMITE DES FETES

M. Le Maire informe le Conseil qu'une assemblée générale extraordinaire du comité des fêtes a provoqué sa dissolution.

Les décisions suivantes ont été prises à cette occasion :

- Gilles VIDON et Christophe BOURG gèrent le prêt de vaisselle pour les salles des fêtes jusqu'au 31 décembre prochain.
- L'intégralité du matériel est récupérée par la commune
- La trésorerie du comité des fêtes sera répartie de la façon suivante entre :

- 15% USCM
- 15% Entre-deux Mondes
- 10% Sou des Ecoles
- 30% Centre Léon BERARD
- 30% ISA

Une remise officielle des chèques aux associations va être organisée.

L'assemblée tient à remercier Gilles VIDON pour son implication au sein du Comité des Fêtes durant toutes ces années.

Pierre VACHER s'interroge sur la pérennité de la foire aux vins. Ghislaine POZZOBON répond que l'organisation de la foire aux vins sera assurée par l'association ISA, cette année.

CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS

Du fait de la démolition des anciens vestiaires, l'ASSE, ISA et le Sou des Ecoles seront délocalisés, Il y a donc lieu de signer de nouvelles conventions avec certaines associations, Ghislaine POZZOBON fait part également, au Conseil des projets de nouvelles conventions avec certaines associations,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

CHARGE Ghislaine POZZOBON de signer des conventions d'utilisation des salles communales avec :

- ISA : 232, montée des Terrasses avec effet au 15 octobre 2017
- La Guilde des Loups d'Almyr : 232, montée des Terrasses au 1^{er} novembre 2017
- Club de l'amitié : utilisation de la salle Morget tous les lundis après-midi à partir du 1^{er} janvier 2018 (au lieu de la scène de la salle des fêtes de Faverges),
- Éclats de je'(s) : salle des fêtes de Faverges les mardis et mercredis (au lieu du lundi et mercredi) avec effet au 1^{er} octobre 2017.

Pierre VACHER s'inquiète de l'entretien extérieur du bâtiment, montée des Terrasses. La Guilde des Loups d'Almyr s'est engagée à entretenir les abords, précise Ghislaine POZZOBON. M. Le Maire demande que l'utilisation des salles soit bien réservée à l'association et non à titre personnel. Une rigueur est également demandée sur La vérification des consommations électriques.

SUBVENTION 2017 – ASSOCIATION GAVROCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 30 000 €,

CHARGE M. Le Maire de signer une convention financière relative au versement de cette subvention.

CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le CAUE a pour mission d'aider les communes dans leurs démarches d'amélioration de leur cadre de vie. Afin de pérenniser cette aide le CAUE demande aux collectivités de bien vouloir contribuer financièrement à leur association. Les administrés et les collectivités bénéficient déjà de cette aide par l'intermédiaire de la CCBD.

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Considérant l'intervention d'un architecte conseils par l'intermédiaire de la CCBD,

NE SOUHAITE PAS adhérer au CAUE.

DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Vu le courrier du Préfet en date du 20 octobre 2017, précisant que le montant de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) est de 25 689 € pour 2017 et que cette somme n'avait pas été prévu au budget primitif,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget 2017 :

Budget commune :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
D	F	014	73916		Prélèvement/contribution redressement finances publiques	26 000.00
Total						26 000.00

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
D	F	65	6574		Subventions de fonctionnement aux associations	- 26 000.00
Total						- 26 000.00

DECISIONS MODIFICATIVES N°2 -

Considérant que les crédits d'investissement de l'opération « Bâtiments divers » sont insuffisants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget 2017 :

Budget commune :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
D	I	23	2313	10007	Bâtiments divers	30 000.00
Total						30 000.00

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
D	I	23	2313	30	Salle polyvalente	- 30 000.00
Total						- 30 000.00

DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 -

Considérant que les crédits d'investissement de l'opération « cuisine autonome restaurant scolaire » sont insuffisants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget 2017 :

Budget commune :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
D	I	23	2313	40	Cuisine autonome restaurant scolaire	50 000.00
Total						50 000.00

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	montant
D	I	23	2313	30	Salle polyvalente	- 50 000.00
Total						- 50 000.00
						-

VENTE COMMUNE/CONSORTS VACHER

Vu la délibération n° 2017.07.02 du 21 septembre 2017, relative à la vente de la parcelle section AC n° 219 aux consorts VACHER,

Après qu'Isabelle MAYEN se soit retirée de la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE du déclassement de la parcelle section AC n° 219, d'une superficie de 39m², du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune.

DECIDE de son rattachement à la propriété contiguë.

TRANSPORT A DOMICILE (TAD)

L'atelier sur la mutualisation de services de transport à la demande s'est déroulé le 28 septembre à la mairie de Brangues. Il y a été décidé, à titre d'expérimentation et dans un premier temps, de développer un service TAD entre les communes de Brangues et Saint-Victor-de-Morestel, en intégrant la commune du Bouchage et de Morestel. M. le Maire propose aux élus intéressés d'assister à la prochaine réunion qui doit se dérouler le Mardi 7 novembre de 10h à 12h à la Mairie de Saint Victor de Morestel.

BAUX COMMUNAUX – Avenant n° 8

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2017.02.08 du 02 mars 2017 par laquelle était approuvé l'avenant n° 8 au bail de location des terrains communaux, qui attribuait des terrains communaux à M. ALLEMAND (cessation d'activité de M. Jean-François ARNAUD).

Après réflexion M. Rémi ALLEMAND ne souhaite pas louer la parcelle cadastrée 227 AB 234 P, correspondant au lot 54,

M. Le maire demande au Conseil de bien vouloir annuler et remplacer la délibération référencée ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017.02.08 du 02 mars 2017.

Considérant la reprise d'exploitation de M. Jean-François ARNAUD par M. Remi ALLEMAND,

Conformément à la délibération n° 2011.04.02 du 05 mai 2011 relative au cahier des charges des terrains communaux,

ACCEPTE le transfert des terrains communaux, dans le cadre de la reprise d'activité de M. Jean-François ARNAUD à M. Rémi **ALLEMAND** de PORCIEU-AMBLAGNIEU,

CHARGE M. Philippe **FILLOD** d'établir et de signer l'avenant n° 8 au cahier des charges des terrains communaux référencés ci-dessous :

Lot n°	lieudit	n° parcelle	superficie
21	MONTCHAUD	227C33	28a
23	MONTCHAUD	227C33	2ha85a
24	MONTCHAUD	227C34	89a
27	MOLLARD-MONTAGNARD	227C119p	16a (1ha82a854ca)
		227C120p	35a (1ha23a)
		227C121p	2ha32a
		227C125	3ha75a75ca
		227C127	1ha19a75ca
32	MONTCLARD	227F36	46a75ca
		227F37	32a
		227F38	26a
		227F39	56a
		227F40	1ha22a
		227F41	89a
		227F42	89a
		227F43	90a
34	LE DEVIN	227C166	1ha48a75ca
50	COMBAUD	227AB45	11a75ca
62	LE COIN	227AB237	65a

65	Montchaud	227AC261	10a85ca
66	LE DEVIN	227C78	21a25ca
67	SORMIER	227D86	1ha27a (2ha94a82ca)

PRECISE que le bail prendra effet au 1^{er} janvier 2018 et prendra fin le 24 juin 2020.

ANNULE et **REPLACE** délibération n° 2017.07.13 du 26 septembre 2017 relative à l'avenant n° 8 des baux communaux.

PROJET REVISION ALLEGEE DU PLU

M. le Maire informe le conseil du projet d'installation d'un parc de panneaux photovoltaïques par EDF sur le site de Malville. A cet effet, il serait nécessaire de modifier le Plu, et d'intégrer également quelques modifications. Il propose de convenir d'une réunion avec la commission PLU pour travailler le dossier, et intégrer M. Vincent BIAYS.

Le sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion de Conseil.

INFORMATION – FERMETURE PONT DE BRIORD

Le Conseil départemental de l'Ain tiendra une réunion publique à la salle des fêtes de Briord le mercredi **13 décembre 2017 à 18 h**. Cette réunion aura pour objet la fermeture du pont de Briord pour des travaux de réhabilitation et sur l'avancement des travaux du collège.

MAPA

Vu la délibération du 9 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

27-2017

AVENANT N° 1 - MAITRISE D'ŒUVRE - SALLE POLYVALENTE CHABAL ARCHITECTES

Article 1^{er} : Après acceptation de l'APD, le forfait de rémunération en fonction du programme définitif arrêté par le maître d'ouvrage s'élève à 397 500.77 € HT soit 477 000.92 € TTC.

Le groupement candidat constitué autour de CHABAL ARCHITECTES de Grenoble (38), 8 rue Charles Testoud a été retenu pour un forfait de rémunération de **354 500.77 € HT**

Taux de rémunération : 12.55 %

Coefficient de complexité : 1,08 %

La répartition des honoraires est la suivante :

-	CHABAL Architectes (mandataire)	190 989.91 € HT
-	SORAETEC STRUCTURE	43 811.43 € HT
-	CET FLUIDES-THERMIQUE-SSI	52 794.25 € HT
-	CANOPEE HQE	10 337.05 € HT
-	PROCOBAT ECONOMIE-OPC	33 132.40 € HT
-	H2MPC VRD-PAYSAGE	15 105.81 € HT
-	EAI ACOUSTIQUE	8 329.91 € HT
-		

28/2017

REVETEMENT CHEMINEMENT PIETON à proximité du hameau de Mépieu

Le marché de travaux du cheminement doux à proximité du hameau de Mépieu à Creys Mépieu est attribué à la SARL PAILLET TP de Sermérieu (38510) pour un montant de 35 105.00 € H.T

CONCESSION CIMETIERE

Concession cimetière de MEPIEU – DUBOIS Roger (carré 6 - emplacement 10)

D.P.U

- **GRUMEL Franck** (rue Félix Faverges) – **PITRAT Anthony**
- **PEREIRA Sandrine** (195, montée du poulet) – **CLEMENT Théo**

TOUR DE TABLE

Jean-François **DUBOIS**

- A assisté à la réception de travaux de l'espace récréatif à proximité de l'école et de la requalification de l'entrée de Daleigneu : André VACHER a pris des photos des barbacanes existantes et de leur réutilisation dans le nouvel aménagement.
- A assisté à la visite du bureau de contrôle suite aux travaux du restaurant scolaire et informe l'assemblée de la réception de ces travaux le 02.11.2017 à 14 h
- Les travaux de réhabilitation de la maison rue Pierre GROS par la SEMCODA vont débuter le 16 novembre prochain. Le réseau d'assainissement sera raccordé à la station de relevage.
- A programmé une réunion pour le bulletin municipal le 06 novembre prochain au restaurant scolaire.
- A contacté William AUDEVAL pour travailler sur les travaux d'insonorisation de la salle Morget.

Philippe **FILLOD**

- Est dans l'attente d'un devis pour l'aménagement du carrefour entre la voie communale numéro 1 et le RD 14 à Malville.
- Va demander l'installation d'un point propre vers la ZA quand la VC n° 1 sera coupée. Un bac à verres et un bac à carton seront installés aux vestiaires du stade.
- Est sollicité par la centrale de Creys-Malville pour permettre au bateau de croisière de Montalieu d'accoster au port de Malville
- A autorisé le PSPG à effectuer un exercice lieudit DEVAUX
- Va pourvoir à l'ouverture du chemin communal entre l'ancienne carrière PERRIN et la maison CARTELLIER.
- Est dans l'attente de la livraison de tables et de chaises pour la salle des fêtes de Faverges. Reste à définir l'endroit où seront stockées les anciennes chaises. (quelques-unes seront installées dans la salle du haut de la salle des fêtes de Creys).

Ghislaine **POZZOBON**

- Demande au Conseil de bien vouloir modifier le règlement de location de la salle des fêtes. La municipalité doit récupérer la vaisselle du comité des fêtes. Un « pack vaisselle » sera mis à disposition des locataires contre paiement, Elle demande son avis au Conseil et de fixer le montant de location

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

ACCEPTE de modifier les conditions de location

FIXE le montant du « pack vaisselle » à 50 €, réservé uniquement aux locataires des salles des fêtes,

PRECISE que ce pack vaisselle sera fourni pour 200 personnes.

- A assisté aux assemblées générales du SOU des ECOLES, d'ECLATS de Je, d'EQUINATURE dont la nouvelle présidente est Julie RUIS. Le calendrier des Fêtes 2018 est établi depuis le 09 octobre dernier.
- A rencontré Alphonse PEREIRA qui projette de créer une nouvelle association sur la commune, à suivre...

Séverine **POETE**

- Renouvelle la demande de l'association GAVROCHE, qui souhaite un local dans la cour pour stocker les jouets d'extérieur. Le Maire va contacter André VACHER pour répondre à cette demande, et va finaliser un projet plus modeste que celui prévu initialement.
- A assisté au Conseil d'école.

Alain **SUBIT**

- A participé à l'opération de transplantation d'une plante protégée, la scabieuse blanchâtre, dans l'emprise de la carrière VICAT.
- Signale la baisse du niveau d'eau de la carrière PERRIN.
- A réparé les fontaines de Mepieu et de Faverges.

Pierre **VACHER**

- ✚ Signale que la source du mur d'escalade ne coule pas.

Nadine **MELLET**

- ✚ Rappelle la préparation des colis pour les anciens le vendredi 15.12 à 17h00 et la distribution le 16 décembre.
- ✚ A programmé le repas des anciens le samedi 27 janvier à la salle des fêtes de Creys.

Ligia **HODY**

- ✚ Est enchantée de la soirée « Pierre LEMARCHAL ». Les artistes remercient le CCAS et tout particulièrement Mme BERGES pour leur accueil. La recette de la soirée s'est élevée à 2 835 €, 117 spectateurs étaient présents. Le bénéfice s'est élevé à 978.70 €.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL
LE JEUDI 7 DECEMBRE A 18 H**